

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

**DECRET N° 100/022 DU 15 FEVRIER 2023 PORTANT NOMINATION
DU DIRECTEUR ET DU DIRECTEUR ADJOINT DU CENTRE NATIONAL
DE READAPTATION SOCIOPROFESSIONNELLE « CNRSP »**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/12 du 12 mai 2020 portant Code de Protection Sociale au Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 13 novembre 2020 portant Modification de la Loi n° 1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret 100/103 du 30 juillet 1999 portant Réorganisation du Centre de Réadaptation Socio-Professionnel « CNRSP » ;

Vu le Décret n°100/007 du 28 juin 2020 portant Révision du Décret n°100/037 du 19 avril 2018 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/084 du 12 octobre 2020 portant Missions, Organisation et Fonctionnement du Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre ;

Sur proposition du Ministre de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommé Directeur du Centre National de Réadaptation Socio-Professionnelle « CNRSP » :

Monsieur William NDAYIMIRIJE.

Article 2 : Est nommée Directeur Adjoint du Centre National de Réadaptation Socio-Professionnelle « CNRSP » :

Honorable Renate BUKURU.

Article 3 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 4 : Le Ministre de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 15 février 2023
Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER MINISTRE,



Gervais NDIRAKOBUCA
Lieutenant Général de Police.



LE MINISTRE DE LA SOLIDARITE NATIONALE,
DES AFFAIRES SOCIALES, DES DROITS DE LA
PERSONNE HUMAINE ET DU GENRE,



Hon. Imelde SABUSHIMIKE.